

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AQTIS  
TENUE LE 27 AVRIL 2011 À 19 H 30  
AU CENTRE SAINT-PIERRE  
1212 DE LA RUE PANET À MONTRÉAL

Étaient présents :

Michel Arcand	Jean-François Forget
Johane Archambault	Denis Fortier
Bernard Arseneau	Victor Gaboriault
Renée Boulais	Patrice Houx
Yvon Bourbonnais	Annie Jean
Yves Chaput	Robert Jutras
Ivan Chauvin	Stéphane Klopp
Claude Collins	Claude Meunier
Clément Croteau	Louis Pedneault
Alexandre Curzi	Dominic Pilon
Isabelle De Montmollin	Myriam Poirier
Éloi Deraspe	Claude Rainville
Stéphane Desharnais	Maurice Roy
Richard Desmarais	François Tanguay
Éric Drouin	Lucie Thériault
Natacha Dufaux	Marie-Andrée Turgeon
	Jonathan Wenk

Étaient aussi présents : Danny Chalifour, Anne Mathieu, Pierre-Yves Arsenault, Marc Lesage, David Mercier, Michelle L'heureux, Frédéric Lussier Cardinal, Gabriel Végiard, Bertrand Charrette, France Laperrière, Odette Petiguay et Danièle Sabourin.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 31 mai 2010.
5. Adoption des procès-verbaux des assemblées générales du 23 novembre 2010 et du 6 décembre 2010, ainsi que du 19 janvier 2011 et 3 février 2011.
6. Rapport du président par intérim sur l'exercice 2010.
7. Présentation et adoption du rapport financier de l'année terminée le 31 décembre 2010.
8. Nomination des vérificateurs comptables de l'AQTIS.
9. Rapport du directeur général sur l'exercice 2010 et plan d'actions 2011.
10. Présentation et adoption du budget prévisionnel 2011.
11. Rapport du comité des RÉR collectifs.
12. Adoption des recommandations du comité électoral pour l'élection à la présidence et au conseil d'administration.
13. Élection d'un membre en règle présent à l'assemblée générale, qui satisfait aux exigences prévues aux articles 3.7 des statuts et règlements, pour le poste d'administrateur vacant.
14. Fermeture de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée à 19 h 39.

2. Nomination de la présidence d'assemblée

Il est :

proposé par : Denis Fortier  
appuyé de : Bernard Arseneau

de nommer Gaétan Desnoyers, président d'assemblée.

**ADOPTÉ**

Nomination du secrétariat d'assemblée

Il est :

proposé par : Stéphane Klopp  
appuyé de : Ivan Chauvin

de nommer Danièle Sabourin, secrétaire.

**ADOPTÉ**

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est :

proposé par : Yves Chaput

d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉ**

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 31 mai 2010.

Il est :

proposé par : Bernard Arseneau  
appuyé de : Claude Meunier

d'adopter les procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2009 et du 4 novembre 2009.

**ADOPTÉ**

5. Adoption des procès-verbaux des assemblées générales du 23 novembre 2010 et du 6 décembre 2010, ainsi que du 19 janvier 2011 et 3 février 2011.

Il est :

proposé par : Maurice Roy  
appuyé de : Bernard Arseneau

d'adopter les procès-verbaux des assemblées générales du 23 novembre 2010 et du 6 décembre 2010, ainsi que du 19 janvier 2011 et 3 février 2011.

**ADOPTÉ**

6. Rapport du président par intérim sur l'exercice 2010.

Michel Arcand, président par intérim depuis novembre 2010, déclare l'assemblée générale annuelle ouverte et présente les membres du Conseil d'administration dont le mandat se termine aujourd'hui : Bernard Arseneau, Éric Drouin, Maurice Roy, Richard St-Pierre, Catherine Thabourin et Brunhilde Pradier (qui était alors présidente). Benoît Aumais, Clément Croteau, Claude Meunier, José Poulin, François Tanguay et lui-même, Michel Arcand, dont le mandat se termine dans un an.

Michel Arcand explique la situation à la présidence à la suite du décès de Catherine Thabourin (elle-même qui agissait comme présidente par intérim) étant donné que Brunhilde Pradier était absente pour cause de maladie depuis le mois de février 2010 et qu'elle a par la suite donné sa démission en janvier 2011.

Michel Arcand explique également que plus concrètement, depuis l'année dernière, il y a eu un sérieux coup de barre donné à l'AQTIS en ce qui concerne la gestion, plus spécifiquement à l'embauche de Danny Chalifour à titre de directeur général.

De plus, il décrit le bilan de l'année 2010 :

- signature d'une entente avec l'IATSE 667 et 514;
- changement des statuts et règlements;
- jumelage des cotisations d'assurance à l'aide d'un plan entériné entre 514 et l'AQTIS;
- nouvelle convention collective avec les employés de l'AQTIS;
- augmentation des effectifs (SST, RT et Communications);
- restructuration du travail afin de donner aux membres un service plus efficace et professionnel;
- sondage concernant la satisfaction des membres;
- vision axée sur les visites de plateaux;
- adoption d'un plan d'affaires (plan de communication et mobilisation).

7. Adoption des états financiers au 31 décembre 2010 (voir la présentation PPT).

Marc Deschamps, Associé chez Raymond, Chabot, Grant, Thornton présente les états financiers de l'année 2010.

Il est :

proposé par : Denis Fortier

appuyé de : Yves Chaput

d'adopter les états financiers au 31 décembre 2010.

**ADOPTÉ**

*Question et commentaire d'un membre : Jean-François Forget*

Les programmes de perfectionnement (15 K), c'est ce qu'on a payé aux formateurs ?

R : (Danny Chalifour) : le PPP se finance par le biais des cotisations de chaque membre qui veut participer à une formation et de subventions de la CSST et de l'APFTQ de 2,5 K chacun. S'il y a un déficit, l'AQTIS va dans ses réserves pour compenser, ce qui fut le cas en 2010 pour le montant de 15 000 \$ présenté aux états financiers.

*Question et commentaire d'un membre : Yves Chaput*

Qu'est-ce qu'englobe la vie associative ?

R : (Danny Chalifour) : engagement financier par l'AQTIS au bénéfice des membres dont : griefs, arbitrages, représentations auprès de la CSST, frais d'avocat et de négociation, assemblées annuelles, événements et activités organisés pour les membres. Cela n'a rien à voir avec les employés de l'AQTIS.

8. Nomination des auditeurs de l'AQTIS.

Il est :

proposé par : Claude Meunier

appuyé de : Clément Croteau

de renouveler le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs de l'AQTIS.

**ADOPTÉ**

9. Rapport du directeur général sur l'exercice 2010 et plan d'actions 2011.

M. Chalifour tient tout d'abord à remercier les gens qui font partie de l'administration de l'AQTIS pour les efforts et leurs contributions dans leur travail dont celui de Tatiana Carol et de son équipe.

Il souligne également l'apport de l'équipe des Relations de travail et les autres employés de l'AQTIS.

### Portrait opérationnel de l'AQTIS

M. Chalifour explique que l'AQTIS est tout de même une organisation d'assez grande envergure et il énumère le nombre de membres en règle, permissionnaires, productions, contrats, feuilles de temps, rapports de remises et formulaires T4 que l'AQTIS doit gérer. Il énumère également les montants versés en prestations SST, au régime de retraite et le nombre de sessions de formation offertes, ainsi que le nombre de participants à ces sessions de formation. Tout cela afin d'expliquer la diversité des rôles que l'AQTIS peut jouer pour ses membres.

### Faits saillants des résultats du sondage

Danny Chalifour résume, de façon générale, la satisfaction des membres face à l'AQTIS. Il précise que l'AQTIS veut continuer d'être à l'écoute de ses membres afin de comprendre ses préoccupations et ce qui anime le « membership ». En ce qui concerne les Relations de travail, il affirme que l'AQTIS continuera à mieux répondre aux besoins des membres en faisant, le plus possible, des visites de plateaux et demande aux membres lorsqu'ils ont de l'information de contacter l'AQTIS afin qu'elle puisse intervenir, défendre leurs droits et protéger leurs intérêts.

M. Chalifour indique qu'il existe une ambiguïté au sujet de l'interprétation de la loi S-32 (statut de salarié vs statut de travailleur autonome). Certains producteurs essaient de présenter une situation selon laquelle ils voudraient traiter tous les travailleurs comme des travailleurs autonomes. Il existe de la diversité au sein du « membership » à ce sujet et l'AQTIS essaie de composer avec cette diversité. Par ailleurs, M. Chalifour explique que chacun des statuts apporte son lot d'obligations du point de vue fiscalité et la situation doit être clarifiée cette année, ce qui sera un enjeu central en ce qui concerne les conventions collectives.

En ce qui a trait aux communications, l'AQTIS étudie d'autres moyens afin de rejoindre ses membres plus rapidement et plus succinctement.

M. Chalifour mentionne que les membres devraient s'impliquer davantage pour ce qui est des comités départementaux, comité d'éthique, du Conseil d'administration, comité de retraite et que l'AQTIS a besoin des idées des membres, de ses opinions, de ses réflexions ainsi que de ses commentaires.

## Objectifs stratégiques

- Amélioration du service aux membres
- Assurer la défense des membres salariés et travailleurs autonomes
- Actualiser les statuts et règlements au bénéfice des membres
- Mieux informer les membres à propos des enjeux fondamentaux

## **PLAN D' ACTIONS 2011**

### RSVP (Représenter, Servir, Valoriser, Performer)

M. Chalifour précise que ce slogan devient un des guides philosophiques de l'AQTIS.

### Relations de travail

- Négociation
- Application
- Garder le cap en « Santé et sécurité »

### Services aux membres

- Revoir le mandat du PPP
- Inciter les membres à s'impliquer dans les comités
- Mise en œuvre des ententes d'assurances collectives avec 514, 667 et DGC

### Politique, planification

- Stratégie visant à clarifier la loi S.32.1

### Communications

- Refonte du site Web afin de l'adapter aux besoins des membres
- Élaboration de capsules électroniques de type « Saviez-vous que ? »
- Diffusion d'une campagne d'image de qualité de l'AQTIS

### Mobilisation

M. Chalifour mentionne que le « leadership » viendra de l'équipe du service aux membres avec l'appui de toutes les autres équipes et que cette mobilisation doit se faire. L'idée est de mettre sur pied des forums d'expression structurés, permanents et récurrents de façon à ce que les membres puissent exprimer leurs besoins et leurs attentes et ceci en ce a trait :

- aux conditions de travail;

- à l'application de la convention;
- à la formation;
- aux avantages sociaux;
- aux statuts et règlements;
- ... et tout autre sujet.

M. Chalifour précise qu'il faut une capacité d'échanges et avoir accès à des spécialistes et des professionnels afin de partager les tenants et aboutissants de toutes ces questions et que si nous avons une structure de mobilisation qui se tient, qui est solide et qui fonctionne alors cela nous permettra d'établir cette courroie de transmission entre l'AQTIS et ses membres. Il mentionne également les façons de le faire :

- identifier les personnes clés intéressées à agir;
- tenir des rencontres avec ces représentants;
- déterminer les moyens de communication à privilégier;
- fixer des dates et lieux de rencontres;
- créer un comité de liaison représentatif de tous les métiers;
- mettre en place les mécanismes de suivi.

#### 10. Présentation et adoption du budget prévisionnel 2011.

M. Chalifour explique les détails des prévisions budgétaires et attire l'attention sur l'important déficit anticipé. En contrepartie, M. Chalifour explique que l'AQTIS dispose de réserves suffisantes pour faire face à ce déficit. Les réserves accumulées résultent de surplus de cotisations dans le passé et d'économies budgétaires découlant d'initiatives qui ont été retardées.

Il est :

proposé par : Patrice Houx  
appuyé de : Ivan Chauvin

d'adopter les prévisions budgétaires 2011.

**ADOPTÉ**

#### 11. Rapport du comité des RÉR collectifs.

Le rapport du comité des RÉR collectifs est présenté par M. Éric Tardif de la firme Optimum et par M. Dominic Pilon, président du comité de retraite.

M. Éric Tardif fait un bref historique du RÉR collectif. Il a été créé en 1991 et l'objectif premier est de pourvoir des revenus à la retraite, mais il peut aussi servir à faire un RAP, retrait partiel pour un retour aux études et également pour les gens en difficulté financière.

Il est précisé que les services aux membres concernant la planification à la retraite et d'explication des options de placement sont assurés par OPTIMUM et l'Industrielle Alliance et que les services de planification financière sont assurés par l'Industrielle Alliance et l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) et que cette dernière offre également de l'aide budgétaire.

Il est expliqué que les principales fonctions du comité de retraite sont d'administrer les régimes, de veiller à la saine gestion des fonds, d'établir une politique de placement du Fonds Équilibré, de suivre les procédures d'adhésion et de retrait, de communiquer l'information aux membres et de sélectionner les fournisseurs de services.

M. Dominic Pilon, président du comité, présente les membres actuels du comité de retraite : Bernard Arseneau, Jean-Pierre Cereghetti, Anne-Marie Daoust, Marc Larose, Jean-Marc LeGendre, Richard Marsan, Dominic Pilon et Louise Surprenant en tant que membre substitut. M. Pilon remercie enfin Marc Larose qui vient de quitter la présidence du comité après de nombreuses années de leadership efficace.

M. Éric Tardif précise que la croissance des actifs sous gestion a été importante en 2010, principalement en raison du niveau de cotisation, mais également des rendements obtenus, dû à la croissance des marchés. Au début de 2010, les actifs du REER collectif de l'AQTIS étaient d'environ 70 millions, alors qu'à la fin de l'année ils étaient supérieurs à 82 millions. Le rendement brut du Fonds Équilibré AQTIS s'est établi à 7,2 % pour l'année 2010, ce qui se traduit par une valeur retranchée de 3,5 % par rapport à son indice de référence, qui lui a progressé de 10,7 % au cours de la dernière année. Cependant, sur la plus récente période mobile de quatre ans, le Fonds Équilibré AQTIS a battu son indice de référence par 1,2 %, de même que la médiane des caisses, qui elle a retranché de la valeur à son indice sur cette même période.

## 12. Adoption des recommandations du Comité électoral pour l'élection à la présidence et au conseil d'administration.

Il est expliqué que le rôle du comité électoral est de veiller au scrutin postal, au dépouillement des votes ainsi qu'au dévoilement des résultats lors de l'Assemblée annuelle.

M. Claude Collins, président du Comité électoral présente les membres du comité électoral : Ivan Chauvin, Richard Desmarais, Marie-Andrée Turgeon, Christiane Fatori, Denis Fortier, Marie-Josée Beaudoin et Lise Péloquin.

M. Collins précise que quatre candidats se sont proposés à la présidence et l'ouverture des bulletins de vote s'est faite devant huissier. Le nombre de bulletins envoyé aux membres en règle est de 2 119 et le nombre de bulletins reçus était de 691 dont 5 bulletins ont été rejetés pour non-conformité. Il y a 24 % des membres de l'AQTIS qui ont voté. Il est expliqué que toutes les procédures ont été suivies. Le résultat des votes pour chacun des candidats est le

suivant :

Bernard Arseneau : 365 votes;

Alexandre Curzi : 247 votes;

Stéphane Klopp : 22 votes;

Jonathan Wenk : 52 votes;

Ainsi, le Comité électoral déclare donc le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de votes, Bernard Arseneau (53 %) est élu président de l'AQTIS.

M. Collins mentionne qu'il y avait cinq (5) postes à combler à titre d'administrateurs au Conseil d'administration et quatre (4) membres ont proposé leur candidature. Ils sont donc élus par acclamation :

Yves Chaput, Éric Drouin, Vanessa Mujica-Garcia et Maurice Roy.

Il reste donc un (1) poste à combler.

13. Élection d'un membre en règle présent à l'Assemblée générale, qui satisfait aux exigences prévues aux articles 3.7 des statuts et règlements, pour le poste d'administrateur vacant.

M. Collins précise que tous les membres présents à l'Assemblée peuvent proposer une ou un candidat qui doit absolument être présent dans la salle.

M. Alexandre Curzi est le seul qui est proposé en tant que candidat.

Il est :

proposé par : Michel Arcand

appuyé de : Renée Boulais

Alexandre Curzi accepte et est élu par acclamation

**ADOPTÉ**

Il est :

proposé par : Yves Chaput

appuyé de : Éric Drouin

d'accepter le rapport du Comité électoral

**ADOPTÉ**

Monsieur Michel Arcand mentionne qu'étant donné que son mandat se termine ici, ce fut un honneur pour lui de représenter les membres de l'AQTIS et qu'il a été privilégié de découvrir

ce qu'était l'AQTIS et ce que ça veut aussi dire que de travailler à l'AQTIS. L'effort que font les gens travaillant à l'AQTIS est au-delà de ce que l'on peut imaginer. Il est difficile pour un pigiste de comprendre ce que cela peut être de travailler sur plusieurs choses en même temps, parce que nous les pigistes sommes engagés pour un contrat et on se concentre totalement à notre travail sachant que ce sera pour un mois, une semaine ou un jour et que par la suite nous aurons du temps pour nous. Mais quand on est permanent, il existe une réalité qui fait qu'à chaque jour il y a de nouvelles choses qui viennent se rajouter à cause d'une urgence, à cause d'un nouvel objectif, etc. À tous les jours on demande quelque chose de plus à ces gens, ce sont des humains et ils ne sont pas surpayés, ne vous y trompez pas ! Ils n'ont pas des conditions exceptionnelles. Ils travaillent beaucoup pour ce qu'ils ont. J'ai beaucoup de respect et d'admiration pour ces gens qui nous représentent et qui remplissent un tas de fonctions que nous mêmes n'avons aucune idée comment les remplir. Quand nous demandons des services accrus, il ne faut pas oublier que c'est par-dessus les tâches que ces gens ont déjà. Je leur tire mon chapeau et je vous dis combien j'ai été personnellement touché par ce travail et je suggère à tous de venir faire un tour à l'AQTIS afin de vous en rendre compte par vous-mêmes. Ceci dit, je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de vous représenter, cela a vraiment été un honneur pour moi.

M. Arcand demande à M. Bernard Arseneau de venir dire un mot.

M. Arseneau remercie tout le monde ayant participé au vote et ajoute : la participation des membres est au cœur du plan de relance que l'AQTIS a mis en place depuis un an. Cette participation est essentielle afin que l'AQTIS et moi-même puissions vous représenter le plus fidèlement. Je vais tenter de faire le meilleur travail possible.

Lorsqu'il est interrogé sur le statut de sa double allégeance syndicale M. Arseneau précise : je ne crois pas que ma double allégeance n'entache mon dévouement envers l'AQTIS. La loi actuelle m'oblige à être membre de deux organisations syndicales afin de pouvoir travailler dans mes champs d'activités. Le mandat que vous me donné ce soir, en est un de deux ans et je n'aurai pas à solliciter de travail ailleurs. Je vais donc démissionner du local IATSE 514 de façon honorable et ce, à partir de demain.

14. Ajournement de l'assemblée.

.....  
Gaétan Desnoyers, président d'assemblée

.....  
Danièle Sabourin, secrétaire d'assemblée

